



Foire du Bourg
CHAMOUX SUR GELON
Printemps 2024 : Samedi 27 avril
Pré de Foire



Artisans et producteurs locaux

(bulletin d'inscription réservé aux professionnels)

SOCIETE : _____

NOM et PRENOM : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Produits proposés : _____

Ce bulletin d'inscription, accompagné d'une copie de votre inscription au RCS, est à retourner avant le 22 avril 2024 à l'adresse suivante :

Mairie de Chamoux sur Gelon
Place de la mairie
73390 CHAMOUX SUR GELON
mairie.chamoux73@orange.fr

REGLEMENT

ARTICLE 1 : La Foire est ouverte à tous dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 2 : Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception. Après le 22 avril, nous nous réservons le droit de refuser votre inscription.

ARTICLE 3 : La Foire est ouverte au public de 9h00 à 17h00, les exposants pourront s'installer entre de 7h30 à 9h00. Après 9h00, nous nous réservons le droit de vous refuser l'entrée de la Foire.

ARTICLE 4 : Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

ARTICLE 5 : L'exposant s'engage à respecter le cadre qui lui est attribué et à ne pas quitter le site avant 16h00.

ARTICLE 6 : Aucun matériel ne sera prêté.

ARTICLE 7 : Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs.

SUR PLACE

WC, buvette, petite restauration, parking